



LES BONS REFLEXES
CONTRE LES CAMBRIOLAGES

GRASSOIS CITOYENS



**Ensemble, protégeons
notre quartier**



EN LIAISON IMMÉDIATE AVEC LES POLICES MUNICIPALE
ET NATIONALE DE GRASSE

www.grasse.fr

Le MOT DU MAIRE



Vous souhaitez vous engager pour la quiétude de votre quartier en adhérant au dispositif des Grassois Citoyens et en devenant « acteurs » de la sécurité publique. Soyez-en remerciés.

Etre Grassois Citoyens, c'est respecter les droits individuels et les libertés publiques. C'est entrer dans une démarche de proximité et de prévention de la délinquance en partenariat avec les forces de polices compétentes. C'est accepter d'être un relais d'information pour permettre aux forces de l'ordre d'agir avec efficacité et réactivité.

Les Grassois Citoyens veillent mais ne surveillent pas. Attentifs, ils signalent tout comportement anormal et alertent les forces de l'ordre sans jamais les remplacer ni intervenir. Ils aident à lutter contre la délinquance d'appropriation, les cambriolages et les atteintes aux biens d'autrui.

Les Grassois Citoyens font preuve de solidarité, ils créent du lien social et renforcent le dialogue et l'échange. En cela, ils participent à la lutte contre l'isolement et l'indifférence.

Coordonné par Jean-Noël FUNEL, Chef adjoint du service de la Police Municipale, le dispositif Grassois Citoyens vient en complément des actions mises en place par l'équipe municipale pour garantir la sécurité des Grassoises et des Grassois.

Parce que la sécurité des biens et des personnes est une priorité parce qu'elle touche à l'une de nos libertés fondamentales, soyez assurés de notre engagement à vos côtés pour assurer le bien vivre ensemble.

Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

QUELQUES CONSEILS AVISÉS

P
R
O
T
E
G
E
Z
V
O
T
R
E
D
O
M
I
C
I
L
E

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable d'un viseur optique, d'un entrebailleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique). Demandez conseil à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés. Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs. Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique. Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebailleur de porte. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, cartes de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au Commissariat de Police ou au Poste de Police Municipale tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat)

VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le 17, le Commissariat de Police ou la Police Municipale.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements).

Avant l'arrivée de la Police Nationale ou de la Police Municipale, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- Interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au Commissariat de Police de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).

Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage ou une tentative est essentiel. Il permet aux Cellules Cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et de favoriser l'identification des auteurs de délits. Ces unités sont épaulées par des policiers, formés en police technique et scientifique, qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

COMPOSEZ LE 17

OPPOSITION CARTE BANCAIRE

0 892 705 705

OPPOSITION CHEQUIER

0 892 68 32 08

TELEPHONES PORTABLES MOBILES

SFR - 10 23

ORANGE - 0 800 100 740

BOUYGUES TELECOM - 0 800 29 10 00

FREE MOBILE - 32 44 ou 0 899 960 702

POLICE MUNICIPALE 04 93 40 17 17

POLICE NATIONALE 04 93 40 91 91



EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...)

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet ou sur votre mur facebook.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité Vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de Police ou à la Police Municipale. Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



FICHE ACTION

Grassois Citoyens

Je n'interviens jamais verbalement et encore moins physiquement.

Je note toujours la date et l'heure des faits qui se produisent. J'ai toujours dans un endroit connu de tous une lampe de poche, une feuille de papier et un crayon à papier.

Si un bruit ou des agissements suspects attirent mon attention, je ne me fais pas voir en essayant d'apercevoir ce qui se passe.

Si je peux observer les individus ou les véhicules, je remplis la fiche description en ma possession.

Je communique ces informations au coordinateur des Grassois Citoyens dont je possède le numéro de téléphone et je me conforme à ses conseils.

Si je n'obtiens pas de réponse, j'appelle la Police Nationale ou la Police Municipale en indiquant : *Je suis M. ou Mme..., je suis un Grassois Citoyens, j'habite à..., mon numéro de téléphone est..., il se passe..., j'ai relevé des informations, Que dois-je faire ?*

Je me conforme aux directives données par les Forces de Sécurité. Si je n'en ai pas, j'essaie de noter toutes les informations ou les faits que j'aperçois, afin de les remettre ultérieurement aux enquêteurs.

LE COMBAT CONTRE LES INCIVILITÉS PASSE
OBLIGATOIREMENT PAR L'AIDE
ET LE SOUTIEN DES CITOYENS

